

Motion de Mme Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 25 mai 2002)

MOTION

Considérant que:

- en dépit de demandes réitérées, les conseillers administratifs n'ont pas de politique commune d'information;
- il est normal et nécessaire que les conseillers municipaux reçoivent les informations en même temps que les citoyens, et non pas après;
- de nombreux conseillers municipaux souhaiteraient participer aux séances d'information publiques ou aux autres manifestations publiques organisées par les départements, mais qu'ils ne le font pas pour la simple raison qu'ils ne sont pas informés de leur tenue;
- l'intraCM offre désormais un outil de communication efficace et facile d'utilisation, tant pour l'émetteur que pour le récepteur de l'information,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- annoncer systématiquement sur l'intraCM toutes les manifestations publiques organisées par le Conseil administratif ainsi que par chacun des départements: séances d'information publiques, inaugurations, etc.;
- faire en sorte que chaque département évite d'organiser ces manifestations au moment où siègent la ou les commissions du Conseil municipal relevant de ce département.